

Des mots et des graphes

Les politiques territoriales en faveur des personnes âgées à travers les schémas départementaux et régionaux d'organisation médico-sociale



Cette étude du réseau des CREA I consiste en une analyse nationale des politiques sociales et médico-sociales et de planification en faveur des personnes âgées à partir des SROMS et des schémas départementaux d'organisation médico-sociale (en cours de validité au 31/12/2012). Elle a permis de dresser un état des lieux des priorités retenues dans chaque département et région en faveur de cette population âgée, des problématiques identifiées, des actions retenues pour y répondre. Ce travail a été conduit sur la base des synthèses régionales réalisées par chaque CREA I sur des territoires dont ils connaissent les ressources et les besoins.

Cadre méthodologique et politique

Parmi les schémas départementaux, 78 % concernent seulement les personnes âgées, 20 % les personnes âgées et handicapées. Les années d'entrée en vigueur des schémas départementaux en cours de validité, ou n'ayant pas été encore réactualisés, s'échelonnent sur une large période, 2004-2013, ne rendant donc pas réellement possible dans un grand nombre de cas, une articulation du SROMS avec ces schémas départementaux comme le dispose le CASF (Code d'action sociale et des familles).

La moitié des schémas en cours ont effectué un bilan du schéma précédent. Ces bilans sont surtout qualitatifs sans reprise point par point des orientations actions prévues. Pour au moins 20 % des schémas, il existe une période de latence avec le schéma précédent.

Les données sur les populations, leur niveau d'autonomie, leur cadre de vie, les réponses mobilisables sur les territoires constituent une dimension des schémas essentielle à l'élaboration d'un diagnostic et à l'évaluation des besoins ; c'est pour cette dimension que l'on trouve le plus de disparités dans ce qui a été utilisé et présenté.

Près de 80 % des schémas départementaux ont recours à un découpage de leur territoire (pour 43 % : territoires des unités d'action sociale, 13 % : coordinations gérontologiques/CLIC, 6 % : les pays, 8 % : cantons).

La grande majorité des départements a mis en place des groupes de travail thématiques : la vie à domicile (79 % des schémas), la coordination (70 %) l'accueil institutionnel (65 %), les publics spécifiques : en premier ceux atteints de la maladie d'Alzheimer ou apparentées (30 %), puis les personnes handicapées vieillissantes, la qualité des accompagnements (33 %), les aidants non professionnels (33%) et la prévention (30 %). En corrélation avec ces axes de travail, deux orientations stratégiques se retrouvent dans la grande majorité des schémas (départementaux et SROMS) : favoriser le choix de vie à domicile (94 % des schémas) et renforcer la coordination des acteurs » (80 %). Les autres orientations stratégiques les plus fréquentes : veiller à la qualité des interventions et la professionnalisation (65 %), diversifier et adapter le dispositif en fonction des besoins des personnes (62 %), promouvoir la citoyenneté des personnes âgées (28 %).

Les analyses thématiques

La prévention :

Des fiches-actions
- dans 82 % des SROMS, plutôt axées sur la santé et la prévention secondaire : iatrogénie, bon usage du médicament, hygiène buccodentaire, dénutrition...
- dans plus de 70 % des schémas départementaux, plutôt liées à problématiques sociales/environnementales (prévention primaire) : repérage des publics fragiles, maltraitance, adaptation du logement... Les publics Alzheimer tiennent une place importante (diagnostic précoce / atelier mémoire) dans les 2 types de schémas.

Soutien à domicile et aménagement de l'habitat : Problématique abordée de façon très transversale, recouvrant les questions d'aide à la personne, de soins, de suivi de santé, de logement, de soutien des aidants naturels et d'accessibilité à la cité.

Dans les schémas départementaux : développement et diversification des services de proximité ou complémentaires : transports, domotique, adaptation de l'habitat... avec une volonté d'expérimenter des solutions plus souples face à la diversité des besoins des personnes âgées et de leurs aidants.

Dans les SROMS : développement de l'offre relevant du champ de compétence de l'ARS (SSIAD, HAD, soins palliatifs, équipes spécialisées Alzheimer...) avec une large référence à la coordination entre le secteur sanitaire et médico-social.

Diversité, adaptation, accessibilité et qualité de l'accueil :

A domicile : effort de diversification et d'accroissement de l'offre avec des actions innovantes (ESA, baluchonnage, EMOG...) et prise en compte des aidants naturels. En établissement : poursuite de médicalisation des maisons de retraite / logements-foyers, projets de vie adaptés aux problématiques et besoins des publics spécifiques avec des unités spécifiques, accueil de jour ou temporaire (autonome ou non). La question de l'accessibilité financière est parfois évoquée comme une limite au déploiement de l'offre médico-sociale sur le territoire, mais sans propositions concrètes.

Le parcours de soins : La thématique relève plutôt des compétences de l'ARS mais est présente aussi dans les schémas départementaux. Les SDOMS et les SROMS mettent en avant : le développement des SSIAD, a coordination sanitaire et médico-social, l'accès aux soins somatiques et psychiques sur le territoire, la médicalisation des EHPAD, le besoin d'attractivité du secteur personnes âgées aux professionnels de santé. Les SROMS renvoient aux autres schémas du PRS et insistent sur l'offre en USLD, l'action des filières gériatriques et géronto-psychiatriques, les soins palliatifs et la fin de vie à domicile

Les personnes atteintes de la maladie Alzheimer et de maladies apparentées : 100 % des SROMS et 94 % des schémas départementaux ont des fiches-actions sur ce public et montrent une bonne réappropriation du Plan Alzheimer. Le choix de vie à domicile est privilégié avec le mobilisation d'un grand nombre d'intervenants pour couvrir l'ensemble des besoins de soin et d'accompagnement. L'accès à l'information et la formation indispensable pour les professionnels et les aidants. Plus encore que pour les autres publics âgés, les réponses sont en construction, voire à construire, souvent qualifiées d'expérimentales.

Les personnes handicapées vieillissantes : l'accompagnement du vieillissement des personnes handicapées nécessite une adaptation de l'existant, un décloisonnement/assouplissement des dispositifs dans une logique de parcours de vie, une meilleure coopération entre les secteurs PA/PH, médico-social/sanitaire ou établissements/domicile et la formation des professionnels sous forme d'échanges PA/PH. Est pointée aussi la nécessité d'améliorer la connaissance de cette population sur les plans qualitatif et quantitatif.

L'aide aux aidants : les actions dans ce sens sont très présentes en particulier à partir des situations des personnes atteintes de maladie d'Alzheimer, qui ont conduit les politiques publiques à se préoccuper de la situation de l'aidant de façon plus spécifique. La promotion des formules de soutien et de répit est faite dans les schémas départementaux et SROMS, voire l'incitation à rechercher des formules innovantes. L'observation des besoins/attentes des aidants est jugée nécessaire pour pouvoir adapter l'offre de soutien et évaluer les situations des personnes âgées.

La formation des professionnels : abordée dans tous les schémas, c'est : exigence pour prendre en compte la diversité des situations, améliorer qualité service rendu, professionnaliser, s'adapter au poste de travail, respecter la réglementation... Les métiers de l'aide à la personne sont à valoriser pour améliorer le recrutement et de fidélisation du personnel. La question de la formation implique l'analyse de l'évolution des compétences et des métiers pour anticiper les besoins en professionnels.

Bénédicte MARABET
Responsable du Pôle Etudes et Observations au CREAHI d'Aquitaine.



Lettre d'information du Centre Régional d'Etudes et d'Actions sur les Handicaps et les inadaptations

Edito

Une politique régionale en faveur de l'autisme

Trois groupes de travail ont planché en Aquitaine sur une déclinaison régionale du 3^{ème} Plan national autisme. Parmi les actions opérationnelles décidées, nous retiendrons notamment la volonté d'intensifier le repérage précoce de l'autisme par des actions de sensibilisation des acteurs de la petite enfance aux signaux d'alerte, par la formation des médecins libéraux au repérage précoce et le souhait de mieux organiser l'accès au diagnostic précoce de l'autisme et la création d'une équipe mobile d'appui au diagnostic pour les adultes. L'objectif de travailler sur la mise en œuvre coordonnée du parcours de vie sur les territoires se traduira par la garantie d'une évaluation pluridisciplinaire homogène et de qualité par les MDPH, le soutien à l'inclusion scolaire en milieu ordinaire et la volonté de mieux assurer la transition à l'âge adulte. La mise en œuvre régionale du plan national conduira également à l'adaptation de la prise en charge institutionnelle (reconversion de lits sanitaires, meilleur équilibre de l'offre au niveau régional, «labellisation» d'unités dédiées à l'accueil des personnes autistes dans les ESMS) et par des actions spécifiques en matière de soutien aux aidants.

Les participants aquitains insistent sur l'importance d'assurer une formation initiale des professionnels conforme à l'état des connaissances et aux recommandations et de soutenir une politique de formation continue adaptée, en lien notamment avec les orientations du schéma régional des formations sanitaires et sociales du Conseil Régional. Une grande enquête régionale sur la qualité des prestations délivrées dans les établissements et services accueillant des personnes autistes sera également lancée dans les prochains mois. Toutes ces mesures seront présentées aux membres du cabinet de Mme Carloti, ministre des personnes handicapées, qui rencontreront les contributeurs de la déclinaison aquitaine du 3ème plan autisme le 1er avril prochain à Bordeaux.

Thierry Dimbour
Directeur du CREAHI d'Aquitaine



Le Saviez vous ?

Actualités du CREAHI

« Adolescents en difficulté : Quel accompagnement sur les territoires ? »

Jeudi 10 avril 2014 : une restitution de l'action prioritaire nationale sera présentée au Conseil Général de la Gironde, l'Amphithéâtre Badinter de 9h à 12h . La restitution visera à présenter des éléments de diagnostic du territoire, intégrant les apports des intervenants, et les pistes de réponses communes et complémentaires, telles qu'elles ont émergé des échanges entre les professionnels des établissements et services ayant participé à la formation.



5^{ème} journée régionale sur l'Autisme

Le 16 octobre 2014, à Boulazac le CREAHI d'Aquitaine organise la 5^{ème} journée régionale sur l'autisme sur le thème : « **Evaluation des besoins des personnes autistes** ».

Lors de cette journée, de nombreux outils et d'apports théoriques seront présentés pour permettre à chacun d'avoir une meilleure connaissance des TSA pour les identifier, comprendre leurs origines et d'y faire face en améliorant et approfondissant les pratiques au bénéfice des personnes atteintes de ces troubles.

Les politiques territoriales en faveur des personnes âgées à travers les schémas départementaux et régionaux d'organisation médico-sociale

L'ANCREAI vient de réaliser une étude financée par la CNSA avec un pilotage national du CREAHI d'Aquitaine (Bénédicte MARABET). Cette étude consiste en une analyse nationale comparée des schémas



territoriaux (départementaux et régionaux) volet personnes âgées.

Une synthèse en est présentée en page 4 de ce n° du LSV.

Des préconisations ont été dégagées de cette étude :

-recaler sur une même période quinquennale l'ensemble des schémas départementaux PH / PA (en profitant de la fin des SROMS de première génération en 2016) ;

- améliorer l'évaluation quantitative et qualitative des schémas d'organisation médico-sociale avec une méthodologie adaptée et une évaluation en continu tout au long du schéma ;

- engager une réflexion sur le niveau d'infra-territorialité le plus pertinent pour répondre aux besoins multiples des populations en situation de vulnérabilité ;

- développer, au niveau territorial, des diagnostics territoriaux partagés, entre les acteurs de terrain (professionnels, aidants, bénéficiaires) et institutionnels, et les financeurs ;



Etude sur les Centres de rééducation professionnelle en Aquitaine.



L'ARS Aquitaine (Agence Régionale de la Santé) vient de publier les résultats de cette étude

En bref

MDPH : Une adaptation continue



La CNSA publie la synthèse des rapports d'activités 2012 des maisons départementales des personnes handicapées (MDPH).

Ces rapports confirment leur maturité :

- dans la compréhension et la promotion des principes de la loi de février 2005
- dans la volonté de continuer à s'adapter aux nouveaux enjeux sans dédaigner les pistes de progrès déjà engagées au service de ces principes.

- dans l'évolution de leurs relations avec leur environnement et les différents systèmes qui les entourent.

Dans le même temps, l'attente vis-à-vis des MDPH reste forte aussi bien du côté des personnes handicapées et de leurs associations représentatives que de la part de leurs partenaires institutionnels locaux et régionaux... Cette synthèse des rapports d'activités fait écho aux différents chantiers menés au niveau national en matière d'emploi, de scolarisation, d'orientation en établissements et services ou encore de montée en charge de la prestation de compensation. Elle capitalise l'expérience des équipes des MDPH et permet d'apporter leur éclairage, leur réalité. C'est une autre perspective qui est donnée pour illustrer comment les concepts nouveaux de la loi de 2005 peuvent être mis en oeuvre sur le terrain.

① www.cnsa.fr



Association des Paralysés de France,

Le Baromètre de l'accessibilité 2013 : Avis de tempête !

«*Est considéré comme accessible aux personnes handicapées tout bâtiment ou aménagement permettant, dans des conditions normales de fonctionnement, à des personnes handicapées, avec la plus grande autonomie possible de circuler, d'accéder aux locaux et équipements, d'utiliser les équipements, de se repérer, de communiquer et de bénéficier des prestations en vue desquelles cet établissement ou cette installation a été conçu. Les conditions d'accès des personnes handicapées doivent être les mêmes que celles des personnes valides ou, à défaut, présenter une qualité d'usage équivalente.*» A quelques mois de l'échéance de mise en accessibilité de la France, et à l'occasion du 9^{ème} anniversaire de la loi handicap de 2005, l'Association des paralysés de France (APF) publie la 5^{ème} édition de son baromètre de l'accessibilité.

Malgré une hausse de la moyenne générale des 96 chefs-lieux départementaux, le constat est accablant ! A peine plus de la moitié des écoles et seulement 42 % des réseaux de bus sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Même constat pour les cabinets médicaux et paramédicaux puisque la moitié des personnes en situation de handicap ont des difficultés à en trouver un accessible. Malgré des améliorations, l'APF très mobilisée pour une France accessible au 1^{er} janvier 2015, déplore l'énorme retard pris dans ce chantier. Alors que l'accessibilité est une obligation nationale depuis 1975, il est désormais urgent de mettre en oeuvre l'impulsion politique nécessaire qui permettra

aux 9,6 millions de personnes en situation de handicap de circuler librement, comme tout un chacun.

① dossier de presse disponible sur : www.apf.asso.fr

Conclusion par le Premier ministre de la concertation sur l'accessibilité.

Le 26 février 2014, le Premier ministre Jean-Marc Ayrault a conclu la concertation sur les nouvelles modalités de mise en oeuvre du volet accessibilité de la loi du 11 février 2005 Sur la base des conclusions de la concertation, le Premier ministre a confirmé a mise en place d'Agendas d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) comme le proposait le rapport de la sénatrice Claire-Lise Camapion « réussir 2015 » qui permettront aux acteurs publics et privés, qui ne seraient pas en conformité avec les règles d'accessibilité au 1^{er} janvier 2015, de s'engager sur un calendrier précis et resserré de travaux d'accessibilité.

① www.sante.gouv.fr

Communiqué

Diplôme d'Université : La musique et le tout petit, la musique et l'enfant en situation de handicap.

L'Université François-Rabelais de Tours propose pour la rentrée de septembre 2014 une des formations mises en oeuvre par le Centre de Formation de Musiciens Intervenants (CFMI) le Diplôme d'Université « la musique et le tout-petit, la musique et l'enfant en situation de handicap »

① www.ash.univ-tours.fr/cfmi

« Ciné-ma différence »

Le 9 mars l'association Autisme Landes a organisé à la première séance Ciné-ma différence en Aquitaine au Multiplex Le Grand Club à Dax.

« A cette séance, la norme c'est nous ! », telest le slogan de l'association «Ciné-ma différence». Chaque spectateur est donc accueilli au cinéma de manière à se sentir à l'aise. Autisme, handicap mental, comportemental ou moteur, toutes les différences sont les bienvenues grâce à de simples adaptations au niveau de l'accueil.

① www.autismelandes.fr/manifestations/

A Lire

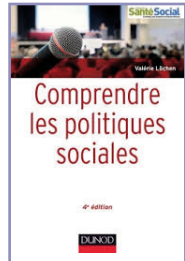
Leur sexualité n'est pas un handicap



Ecrit par Jean-Luc Letellier, Editions Eres, 208 pages, 2014.

Prendre en compte la dimension sexuelle dans l'accompagnement des personnes en situation de handicap. L'auteur se refuse à considérer les personnes avec handicap comme ayant une sexualité elle-même handicapée. Dans un objectif de bientraitance, ce livre est un engagement personnel et professionnel contre les violences qui entourent trop souvent la sexualité dans les institutions. La vie affective et sexuelle des personnes en situations de handicap ou de vulnérabilité pose, dans notre pays, un problème de maltraitance quasi généralisé. Une maltraitance active ou « en creux » surtout quand les personnes doivent vivre en institution. Les professionnels de l'accompagnement sont le plus souvent gênés dans leur action dès que cette question surgit. Cet ouvrage se veut guide pour comprendre ce qui vient faire frein à cette reconnaissance et propose un soutien pratique, méthodologique et éthique pour tous ceux qui ont le désir et la volonté de ne pas rester là.

Comprendre les politiques sociales



Ecrit par Valérie Löchen, Editions Dunod, 448 pages, 2013.

Les politiques sociales constituent un champ complexe de dispositifs et d'actions sociales au profit d'enfants, de familles, de personnes âgées, handicapées... Connaître l'origine de ces politiques est nécessaire pour comprendre les questions d'aujourd'hui et les enjeux de demain. Cet ouvrage présente les repères indispensables pour une vision transversale des politiques sociales, des plus anciennes aux plus récentes. Il propose une lecture par problématique, par public ou par mode d'action permettant de couvrir les multiples facettes du secteur social et médico-social. Des références juridiques et bibliographiques ordonnées facilitent l'approfondissement des thèmes. Conçu spécifiquement pour les acteurs de l'action sociale, professionnels, étudiants et bénévoles, ce livre constitue un outil d'accompagnement pour faciliter une meilleure connaissance des environnements et des logiques à l'oeuvre. Il se veut également une contribution au développement de la transversalité et des partenariats.

Agenda

En Aquitaine

Les 20 et 21 mai 2014 à Bordeaux, un colloque est organisé par l'université de Bordeaux et le Centre Emile Durkheim avec le soutien du CREAHI d'AQUITAINE sur le thème : « **La loi de février 2005 : Bilans et défis de l'accessibilité** »

① www.creahi-aquitaine.org

Du côté des CREA

Du 24 au 26 novembre à Besançon se dérouleront les journées nationales de formation des SESSAD : « **les SESSAD à l'heure du bricolage** ». Co-organisées par l'ANCREAI, le CREA Bourgogne/ Délégation. ANCREAI Franche-Comté et le CREAHI Champagne-Ardenne/ Délégation ANCREAI Lorraine.

① www.creaibourgogne.org

Chez nos voisins

Le **samedi 5 avril 2014** à Cognac, se déroulera la deuxième journée d'étude des CMPP de la Charente sur le thème : « **Le temps de savoir** »

☎ 05 45 82 19 27
@ letemps de savoir@orange.fr

Le **10 avril 2014** à Nantes, la plateforme régionale d'indormation et d'orientation des maladies rares (PRIOR) organise un colloque sur le thème : « **Accompagnement médico-social pour les enfants en situation de handicap rare** ».

① www.chu-nantes.fr

Le **vendredi 13 juin 2014**, à Paris, le CESAP Formation organise une journée d'étude sur le thème : « **Approche sociologique et juridique de la maltraitance intra familiale et institutionnelle** »

① www.cesap.asso.fr
☎ 01 53 20 68 50
@ formation@cesap.asso.fr

Le **30 juin et 1er juillet 2014** à Lille Grand Palais, auront lieu les 7^{èmes} assises nationales de la protection de l'enfance sur le thème : « **Malgré le poids du système, changeons de paradigme.** »

☎ 01 53 10 24 10
Fax : 01 53 10 24 19
@ assises@lejas.com

Les 3, 4 et 5 juin à Nantes, auront lieu au Palais des Congrès les 28^{èmes} journées de formation sur le thème : « **(P)Osons une clinique de l'accompagnement !** ».

① www.mais.asso.fr

